Numéro d'identification : _______(attribué par Flavon)



CONVENTION D'ADHESION AU CLUB FLAVON

Nom (ci-après dénommé : « Membre du Club »)	Tél:	
	Télécopie :	
Adresse (code postal, commune, rue, numéro) :	E-mail:	
INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE REPRÉSENTÉE :	INFORMATIONS RELATIVES AU SPONSOR :	
Nom :	Nom :	
Adresse:	Numéro d'identification :	
Numéro RCS :		
Numéro fiscal :		
selon les suivants :		
	ES INFORMATIONS SUSMENTIONNÉES, JT PAS ENREGISTRER LE MEMBRE DU CLUB !	
Le Club Flavon est un programme de club de consommation élaboré par Flavon, permettant I commercialisation des produits spécifiques, non destinés à la vente, à l'usage personnel de se membres. Uniquement des personnes physiques majeures peuvent devenir Membres du Club. Objet de la Convention : Par la signature de la présente convention, le Membre du Club peu acheter les produits de Flavon à un prix spécifique, proposé aux Membres du Club, ainsi qu bénéficier de la compensation offerte dans le plan de marketing en harmonie avec le contrat d commission. Le Membre du Club prend note du fait qu'il est une personne privée indépendante de la sociét Flavon International Ltd., il n'est ni employé de Flavon, ni son agent, ni son représentant, il n'a pa ainsi le droit d'engager la société pour le compte de Flavon. Le Membre du Club enregistré devient membre du « Club Flavon », au moment de l'achat de l première boîte, c'est-à-dire de la boîte d'enregistrement. Si le Membre du Club souhaite toucher sa commission à travers de son entreprise, alors dan ce cas-là, il est considéré comme mandataire, représentant de son entreprise, alors dan ce cas-là, il est considéré comme mandataire, représentant de son entreprise, et il est titulair du droit de représentation autonome et entière de son entreprise. La société Flavon verse l commission cumulée sur base de la position du Membre du Club soit que pour l'entreprise cor trôlable, indiquée par le Membre, figurant dans la présente convention, avec laquelle il conclut u contrat de commission, soit que pour le Membre du Club. Le Membre du Club prend note du fa qu'on ne lui garantit aucun revenu, réussite ou profit. Par la signature de la présente convention, le Membre du Club, en qualité de personne privér assume sa responsabilité en cas de violation des engagements y fixés. Par la signature de la présente convention, le Membre du Club, on qualité de personne privér assume sa responsabilité en cas de violation des engagements y fixés. Par la signature de la présente convention,	rent proche du Membre du Club, serait considérée comme violation de la convention et contrat de commission, conclu avec l'entreprise. d) Flavon a le droit de modifier les Modalités de l'Organisation et du Fonctionnement du Club Fl von, ainsi que le projet de marketing y lié, sans en informer préalablement le Membre du Clu Le changement entre en vigueur au moment de sa publication sur le site de la société : ww flavonmax.com. 8./ N'importe quelle partie peut résilier la présente convention avec un délai de préavis de 1 mo Dans le cas où le Membre du Club commettait une violation du contrat - notamment il violi les Modalités de l'Organisation et du Fonctionnement faisant partie intégrante de la Conventio d'adhésion au Club Flavon ou bien la Convention - Flavon aurait droit de résilier le présent contravec effet immédiat, ainsi que de valider auprès du Membre du Club ses réclamations concerna le versement d'indemnités et de pénalités. Les parties fixent que le montant de la pénalité est montant de la commission à verser à l'entreprise du Membre du Club sur base de la performan du Membre du Club, réalisée dans le mois précédant de la violation de la Convention, multip par dix. Flavon a droit d'exiger aussi le versement de dommages-intérêts à part la pénalité est de l'Organisation et du Fonctionnement de Flavon constit ent l'annexe numéro 1 de la présente convention; dont le Membre du Club a fait connaissance il a accepté son contenu. 10./ Par la signature de la présente Convention, le Membre du Club donne son approbation pour que les collaborateurs de Flavon et les Membres du Club Flavon stockent, traitent et transmettent s' données personnelles pour les utiliser dans l'activité commerciale, pour la tenue du registre d' commissions, des bonus et des remboursements, ainsi que pour le contact. Flavon respecte le principes de la confidentialité lors du traitement des données. 11./ Par la signature de la présente convention, le Membre du Club donne son approbation pour que Flavon lui envoie des publicités électroni	
Le membre du Club prend note du fait que : il assume toute conséquence découlant de son comportement commercial éventuellemer déloyal, la société Flavon ne prend aucune responsabilité concernant le comportement du Mem bre du Club ; l'entreprise du Membre du Club violerait de la convention, dans le cas où elle ne respectait pas l contenu des présentes Conditions Générales Contractuelles ou les modalités de l'organisation e du fonctionnement ou bien elle portait atteinte à la bonne réputation commerciale de Flavon ;	 13./ Le Membre du Club adhéré a le droit de résilier la convention, sans motifs, dans un délai de 8 jou ouvrables. Le délai de la validation du droit de résiliation est à compter à partir de la signature la convention ou de la réception du courrier relatif à la confirmation de l'enregistrement, mais 	

LE PRÉSENT ACCORD A ÉTÉ RÉDIGÉ EN ANGLAIS, LA TRADUCTION EN FRANÇAIS NE SERT QU'À TITRE INFORMATIF EN CAS D'ÉVENTUELS LITIGES, LE CONTENU DE L'ACCORD EN ANGLAIS EST À RESPECTER ET À APPLIQUER.

MEMBRE DU CLUB		FLAVON EXPRESS KFT.	
FAIT À	., LE	FAIT À	, LE